

L'affaire Adlène Hicheur: quand l'antiterrorisme prend ses fantômes pour des réalités

Par [Ian Hamel](#) | le 26 janvier 2012 - 10:01am

En octobre 2009, la justice arrêtait Adlène Hicheur, un physicien du Centre européen de recherche nucléaire (Cern), le soupçonnant de préparer des attentats sur des militaires français. Toujours incarcéré, Adlène Hicheur doit être jugé en mars pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». Or, le dossier est pratiquement vide.



[Recommander](#) 20 [Envoyer](#)

A propos de l'Auteur



Ian Hamel

Journaliste, a publié "L'énigme Oussama Ben Laden" aux Editions Payot le 5 novembre 2008, auteur également du livre « La vérité sur Tariq Ramadan, sa famille, ses réseaux, sa stratégie » aux éditions Favre, préface de Vincent Geisser.

Le 8 octobre 2009, Adlène Hicheur est arrêté, ainsi qu'un de ses frères, alors qu'il réside chez ses parents à Vienne, en Isère. La police a défoncé la porte. Toute la famille est menottée. Il y a des tireurs d'élite sur les toits. Les sirènes hurlent dans la ville. La presse avance qu'Adlène Hicheur, employé au Cern à Genève et à l'Ecole polytechnique de Lausanne, projetait de commettre un attentat sur le site du 27e bataillon des chasseurs alpins, stationné à Cran-Gevrier, à côté d'Annecy, en Haute-Savoie.

Ce brillant docteur en physique des particules aurait voulu punir les chasseurs alpins, unité d'élite de l'armée française, de leur engagement en Afghanistan. Le quotidien parisien *Le Figaro* titre qu'un « expert du nucléaire travaillait pour Al-Qaida ».

Association de malfaiteurs

Le Centre européen de recherche nucléaire (Cern) n'a absolument rien à voir avec la fabrication d'une bombe atomique. Adlène Hicheur, docteur en physique des particules travaillait sur l'accélérateur de particules du Cern. Mais la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) laisse entendre que nous sommes passés tout près d'une catastrophe. « La cible était choisie, il fallait intervenir », assure Frédéric Péchenard, le directeur général de la police nationale.

Si le frère d'Adlène est très vite libéré, le physicien, en revanche, est toujours en prison à Paris. Il va être jugé les 29 et 30 mars prochains pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». Curieusement, Adlène se retrouve seul dans le box des accusés. La justice devra expliquer comment cet homme de 35 ans, souffrant d'une hernie discale et marchant avec une canne, a pu constituer, sans complices, une association de malfaiteurs !

Un membre d'Aqmi

Sur quoi s'appuie le juge Christophe Tessier pour maintenir en détention préventive depuis plus de deux ans ce physicien ? Adlène Hicheur, alité en raison de sa hernie discale, a effectivement surfé sur des sites prônant un

islam radical. Il est même entré en contact avec un Algérien, que les services secrets français présentent comme étant Mustapha Debchi, membre d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi).

Les deux hommes auraient échangé 35 mails durant le premier semestre 2009. Mais la justice française est si peu sûre de l'identité de Mustapha Debchi, et de son appartenance à Aqmi, que son dossier a été dissocié de celui d'Adlène Hicheur. « En fait, mon frère a discuté avec des internautes qui, comme lui, utilisaient des pseudonymes : personne ne connaissait donc l'identité de son interlocuteur », avance Halim Hicheur, l'un des frères d'Adlène.

Fraper l'ennemi

« Cher frère, on ne va pas tourner autour du pot : est-ce que tu es disposé à travailler dans une unité activant en France ? Quelles aides est-il possible d'apporter ? », demande le supposé Mustapha Debchi (avec pour pseudonymes de « Shadow Phoenix », d' « Eminence grise », et utilisant le compte soleilde36@yahoo.fr) à Adlène Hicheur (pseudonyme « Abou Doujana », compte abslm76@gmail.com).

Dans un email datant du 12 juin 2009, le physicien du Cern déclare : « concernant le sujet de la frappe de l'ennemi central ou le transfert partiel de la guerre chez lui, je trouve que c'est une question naturelle et évidente pour tous les analystes ». Dans un autre message, Adlène Hicheur se montre plus précis : « S'il s'agit de punir l'Etat à cause de ses activités militaires au pays des musulmans (Afghanistan) alors, il supporte d'être un pur objectif militaire (comme exemple : base d'aviation de la commune de Karan Jefrier près de la ville d'Annecy en France). Cette base entraîne des forces et les envoie en Afghanistan ». Adlène Hicheur parle, en fait, du 27e bataillon des chasseurs alpins de Cran-Gevrier.

L'intention et l'action

En clair, Adlène Hicheur ne paraît pas repousser l'idée que l'on puisse commettre un attentat en France. Mais il s'agit d'une conversation privée, par emails. « Jamais il n'est passé à l'acte. Il ne recrute personne, il n'achète pas d'armes ou d'explosifs. Il n'y a pas le plus petit début de préparation d'un attentat », constate Patrick Baudouin, l'avocat parisien d'Adlène Hicheur. Ce dernier reconnaît dans un email : « Je n'entretiens pas de relations profondes avec les "Jeunes" d'Europe au point où je peux proposer tout projet avec confiance ». Difficile, dans ces conditions, de parler d'association de malfaiteur.

Alors, peut-on condamner quelqu'un pour ses seules intentions ? Dans ce cas, il faudrait poursuivre tous ceux, dans les cafés, qui veulent tuer leur femme, leur patron ou le chef de l'Etat, mais qui ne passent jamais à l'acte... De son côté, le Ministère public de la Confédération helvétique, qui avait aussi ouvert une enquête en novembre 2009 (Adlène Hicheur travaillait en Suisse), l'a refermée un an plus tard.

Oumma a pu faire passer des questions à Adlène Hicheur. Ce dernier a pu nous transmettre ses réponses d'une manière indirecte.

Oumma : Combien de temps passiez-vous par jour à correspondre avec ce correspondant professant, apparemment, un islam radical ?

Adlène Hicheur : Il serait souhaitable de ne pas utiliser des expressions toutes faites, aguichantes médiatiquement mais vides de sens ou au mieux, floues et mal définies. Il n'existe pas plus d'islam « radical » qu'il n'existe d'islam des « villes » ou d'islam des « champs ». S'il est indéniable que l'identité musulmane joue un rôle majeur dans les sujets dont il est question, il s'agissait avant tout de considérer des manières de percevoir les solutions aux problèmes politiques auxquels font face les pays musulmans, que ce soit des problèmes inhérents à la dynamique interne de ces pays ou ceux liés à l'intervention de certaines puissances occidentales, dans différents domaines.

Le temps passé à échanger avec ledit correspondant sur ces sujets est insignifiant en comparaison avec le temps de recherche d'informations diverses, dont celles d'ordre scientifique. Cette mise en perspective ou relativisation que vous sous-entendez dans votre question est totalement absente du dossier injuste de l'accusation (entre autres entorses constatées) et de la manière avec laquelle le dossier a été fabriqué. En effet, dans ce dernier, il a été fait fi de mes activités réelles et objectives, ainsi que de la configuration dans laquelle je me trouvais.

Oumma : Quel regard portez-vous sur cette période de votre vie avant votre arrestation ?

Adlène Hicheur : Je ne vois pas de quelle période il s'agit. Si vous faites allusion à ma période de maladie, il y aurait beaucoup à dire, mais je ne souhaite pas m'exprimer là-dessus.

S'il s'agit de la vie que je menais de manière générale avant cette calamité qui s'est abattue sur moi et mes proches, je dirai alors qu'il s'agissait d'une vie simple mais studieuse, laborieuse, utile et heureuse (« le bonheur dans la simplicité »).

Oumma : Avez-vous été l'objet de chantages de la part de la justice ou des services secrets français (ou étrangers) ?

Adlène Hicheur : Il s'agit plutôt de pressions sur ma personne et mes proches, notamment au cours de la garde-à-vue, puis par une détention provisoire sans fin avec tout ce qu'elle contient comme pratiques vexatoires et humiliantes, mesures coercitives arbitrairement décidées, et souffrances physiques et psychologiques. Il y a aussi la surveillance et la mise sur écoute des proches, sur une longue durée, qui rend l'atmosphère irrespirable.

Oumma : Quelles questions vous ont posé les enquêteurs suisses ?

Adlène Hicheur : Les enquêteurs suisses ont posé des questions auxquelles je n'ai pas souhaité répondre, étant donné la confusion des statuts : j'étais interrogé comme témoin sous écrous français.

Je pensais être libéré à l'époque afin de pouvoir y répondre dans un cadre plus cohérent. Je ne me rappelle plus dans les détails du contenu exact des questions, mais elles portaient sur des lieux fréquentés, le cercle d'amis, des noms de personnes inconnues (par moi) et quelques questions d'opinion. Rien d'extraordinaire si ce n'est qu'elles ressemblaient déjà plus à ce que l'on attend d'une enquête. Par ailleurs, d'après leurs questions, il est très probable qu'ils aient récupéré les copies des « pièces principales » du dossier français.

Recommander 20 Envoyer

TERMES CONNEXES : International Islamophobie Musulmans de France

AJOUTER UN NOUVEAU COMMENTAIRE



Special Koudou

Votre première chaine de sandwicheries et de pizzerias en France



France Manassik

Le spécialiste de la Omra en toute tranquillité:
A partir de 1250 euros



AVS

Le Halal en toute confiance. Déjà 20 ans au service du consommateur



NAWHALS: FINEST SAUCES

Qualité, choix, goût et couleur

Publicité Oumma Media

Commentaires



Superman -4 points · 21 days ago

0

Salam,

Pour quelqu'un d'aussi intelligent que lui, je trouve vraiment idiot de s'entretenir sur ce genre de sujet et en plus avec une personne qu'il ne connaît pas...

Espérons que la justice l'écouterà et qu'il pourra retrouver ses proches inch Allah



stre 18 points · 21 days ago

2

salam

Ce physicien musulman français est en prison pour une discussion supposée "terroriste".

A quand une peine de prison pour les terroristes français qui massacrent (et ce n'est pas des pseudos discussions c'est réel) des civils afghans avec l'argent du contribuable.



Halim Hicheur 2 points · 21 days ago

0

Merci à Oumma et à Ian Hamel pour contribuer à faire connaître la situation que vit Adlène depuis plus de 840 jours.

Une précision cependant: les services de la DCRI, qui ont fabriqué le dossier, ont mélangé les genres et les rôles en attribuant des messages / comptes mail, à Adlène alors que c'est faux.

Adlène reconnaît être intervenu dans plusieurs forums islamiques, et ses interventions ont été identifiées à partir de son IP (à partir de laquelle les "enquêteurs" ont pu identifier la ligne téléphonique de mes parents, à partir de laquelle Adlène se connectait durant sa maladie).

En revanche, d'autres échanges (comme ceux mentionnés ici et utilisés par l'accusation) ont été démentis par Adlène, ils ne sont d'ailleurs pas identifiables techniquement.


 **Halim Hicheur** 2 points · 21 days ago 1

Merci à Oumma et à Ian Hamel pour contribuer à faire connaître la situation que vit Adlène depuis plus de 840 jours.

Une précision cependant: les services de la DCRI, qui ont fabriqué le dossier, ont mélangé les genres et les rôles en attribuant des messages / comptes mail, à Adlène alors que c'est faux.

Adlène reconnaît être intervenu dans plusieurs forums islamiques, et ses interventions ont été identifiées à partir de son IP (à partir de laquelle les "enquêteurs" ont pu identifier la ligne téléphonique de mes parents, à partir de laquelle Adlène se connectait durant sa maladie).

En revanche, d'autres échanges (comme ceux mentionnés ici et utilisés par l'accusation) ont été démentis par Adlène, ils ne sont d'ailleurs pas identifiables techniquement.

 **Halim Hicheur** 2 points · 21 days ago 0

Par ailleurs, comme je l'écris sur mon blog, certains passages incriminés ont été traduits de l'arabe (qu'Adlène maîtrise, n'en déplaise au procureur) de manière tendancieuse. Dans tous les cas, même avec la plus mauvaise des volontés, il serait invraisemblable que l'on puisse condamner Adlène pour ASSOCIATION de malfaiteurs alors qu'il sera SEUL dans le box (comme mentionné ici), pour un échange d'opinions ("savamment" sélectionnées parmi les milliers de mails/messages écrits par Adlène),

<http://blogs.mediapart.fr/blog/hichhal/120112/guantanamo-la-francaise-mo...>

PS: à Superman: merci de votre soutien.

Adlène n'est pas stupide, réfléchissez plutôt à l'acharnement politico-policier dont il est victime. Il a ses opinions, il les assume, mais ce n'est pas un petit excité du clavier. Sachez néanmoins qu'il était sous traitement lourd (à base de morphine) pour sa hernie à cette époque, même si par pudeur il ne veut pas s'étendre sur ce point.

 **Halim Hicheur** 2 points · 21 days ago 0

Enfin, pour conclure, Adlène n'est pas SEUL: des milliers de personnes ont eu à faire aux déboires des méthodes "à la Bruguière", et malheureusement, des centaines de cas similaires ont suivi celui d'Adlène... il serait grand temps que l'opinion en général, et en particulier la communauté musulmane qui est la principale concernée et la plus silencieuse dans cette affaire, se saisisse de toutes ces dérives que la « justice » anti-terroriste (et son principal bras armé, la DCRI) se permet, sur ordre de politiques allant à la pêche aux voix "extrêmes" en stigmatisant les petits monstres barbus ...

 **Amir** 23 points · 21 days ago 0

Comment une personne aussi-instruite peut-elle tomber dans un piège à con aussi stupide ?

@Halim Hicheur,

Je ne sais pas si c'est possible mais vous pouvez essayer de traduire les mails échangés par des personnes compétentes, les publier...

 **Halim Hicheur** 2 points · 21 days ago 0

Comme je l'explique sur mon blog, en plus d'une détention provisoire de 840 jours, Adlène n'a accès qu'aux éléments principaux (traduits) des 40 tomes (!) du dossier d'instruction, nous avons demandé a pouvoir récupérer tous les "documents originaux" en arabe pour une contre-expertise... Toujours pas de réponse ...

Si Adlène était libre, il pourrait avoir accès a tout ça et préparer correctement sa défense, mais " on " veut le garder au trou jusqu'au bout, une décision motivée par aucun élément sérieux si ce n'est que c'est dans la continuité de l'acharnement initial

 **kalima** -1 points · 21 days ago 0

c'est utopique ce que tu dis. s'il etait libre il n'en aurait pas eu acces. c'est tres tres mal connaitre ce type d'affaires.

un exemple mon avocat qui a retourner quasiment toutes les juridictions a eu droit 2jours avant mon

passage au tribunal au dossier d'instruction.

raison évoqué : panne de photocopieuse.

pourtant j'étais libre sous contrôle judiciaire



kalima -1 points · 21 days ago

1

salam alaikoum.

il sera juger, il aura au moins en ferme la détention provisoire qu'il a eu. au pire comme j'ai lu dans d'autres articles qu'il est né en algérie on lui retirera sa nationalité française.

par contre son juge d'instruction ce n'est pas marc trevidic ?

quand a aziri il n'a pas fait 3ans prison mais 6mois. le reste c'est du sursis.



Halim Hicheur 2 points · 21 days ago

1

salam

vous connaissez le ghayb ? ou bien vous êtes dans le secret des juges ?

quant au dénommé Aziri, quel est le lien avec Adlène ?
en outre, je précise qu'Adlène est SEUL dans son affaire, encore une fois,

votre résignation m'insupporte, soit dit en passant...



kalima -1 points · 21 days ago

0

il suffirait pourtant de voir comment sont traités ce type d'affaire.

il vaut mieux voir le pire dans ce type d'affaire.

c'est pour votre famille que je dis ça. vous en attendez un peu trop de la justice française.

et si je dis qu'il prendra au moins en ferme la détention qu'il purge actuellement c'est uniquement pour que l'état n'est pas à lui versé une compensation.

encore une fois c'est pour vous. pour votre mère

je suis mère aussi de plusieurs enfants Et je sais que s'il y a une chose qu'une mère ne supporte pas s'est d'en être séparé.



kalima -1 points · 21 days ago

0

j'ai lu un article où l'on disait qu'il (a. hicheur) avait été chargé par aziri etc et l'on parle de la peine de aziri.

Comme je ne m'inscris pas partout je vous réponds ici. car je crois que l'article vient ou de votre blog ou de son comité soutient.

wal hamdullilah il ne faut pas voir le mal dans mes propos.

desfois la dureté nous réveille. j'étais comme vous au début je croyais même à un non lieu me concernant..



kalima -1 points · 21 days ago

0

c'est bien de mettre des points en moins mais expliquer pourquoi c'est mieux.

si je parle aussi sèchement c'est tout simplement parce que j'ai vu pour un voisin, j'ai vu pour mon tuteur, j'ai vu pour mon mari, j'ai vu pour des amis à mon mari et que j'ai vu pour MA PROPRE PERSONNE.

seulement en étant moins utopique on en souffre moins quand la peine tombe.



Halim Hicheur 2 points · 21 days ago

0

J'ai mis 1 point en moins certes, car votre résignation m'insupporte, mais pour le second, je ne suis pas concerné...

ceci étant, vous nous présentez là des éléments vécus, et sans préjuger des charges qui pesaient contre vous (vous faisiez allusion à l'affaire Aziri, je ne sais pas si vous êtes l'une des inculpées dans cette affaire), je prends note de votre avis pour ce qu'il a de réaliste,

si vous estimez que vous avez été condamnée sur des éléments ne relevant pas de l'association de malfaiteurs... mais pour "l'exemple", pourquoi ne pas le dénoncer publiquement ?

ce n'est pas seulement votre cas ou celui d'Adlène, ou celui des inculpés de Tarnac qui est en jeu, c'est celui de milliers de personnes qui sont traitées comme des bêtes, et que l'on arrête/condamne pour faire du buzz autour du risque terroriste,

chacun a sa part de responsabilité là-dedans (je ne m'étais par exemple même pas intéressé à l'affaire citée) mais il faut rompre cet isolement créé à dessein, par la DCRI...



Fanette 16 points · 21 days ago

1

Bonjour,

aura t'on des informations sur le lieu du procès? Je pense notamment par le CERN. Il y a des gens qui supportent Adlène au CERN et si nous pouvions avoir des informations pour pouvoir venir le soutenir, et nous même comprendre comment un physicien des particules peut se retrouver dans une histoire aussi invraisemblable.

J'en profite pour dire qu'aucune recherche menée au CERN ne peut de près ou de loin avoir des applications militaires. Le CERN a pour but de rassembler les peuples autour de la science, au delà de toute considération politique ou religieuse. On y voit de israéliens travaillant avec des iraniens ou des palestiniens, de pakistanais avec des indiens etc... Dans ce contexte les accusations portées contre Adlène sont complètement ahurissantes.



Fanette 16 points · 21 days ago

1

Bonjour,

aura t'on des informations sur le lieu du procès? Je pense notamment par le CERN. Il y a des gens qui supportent Adlène au CERN et si nous pouvions avoir des informations pour pouvoir venir le soutenir, et nous même comprendre comment un physicien des particules peut se retrouver dans une histoire aussi invraisemblable.

J'en profite pour dire qu'aucune recherche menée au CERN ne peut de près ou de loin avoir des applications militaires. Le CERN a pour but de rassembler les peuples autour de la science, au delà de toute considération politique ou religieuse. On y voit de israéliens travaillant avec des iraniens ou des palestiniens, de pakistanais avec des indiens etc... Dans ce contexte les accusations portées contre Adlène sont complètement ahurissantes.



Halim Hicheur 2 points · 21 days ago

0

Bonjour

Nous attendons ces infos qui seront délivrées le 16 février en principe lors d'une audience dite de fixation,
Je demanderai a JP Lees de les diffuser au comite de soutien,

Quant au Cern, cela "représente " une valeur ajoutée (niveau impact médiatique), l'accusation étant basée sur des échanges internet comme décrit ici et sur le blog... Mais a la dcri on aime bien agiter les épouvantails ... Et un cyberterroriste nucléaire , c'est vendeur !!!



Fanette 16 points · 20 days ago

1

C'est terrible et ca dénote d'une inculture!! Les francais sont décidément très mal informés, c'est désespérant. Et de s'en servir d'une telle manière!!! Quelle malhonnêteté.

J'espère qu'Adlène s'en sortira, qu'il sera blanchi, et qu'il s'en relèvera. A votre famille aussi.



jean-pierre lees 0 points · 19 days ago

0

Pour le lieu du procès cela sera comme pour toutes les affaires de ce type au palais de justice de Paris.



Safiya 17 points · 21 days ago

1

Je me demande quel autre événement devait être étouffé par l'arrestation de Adlene Hicheur, ce 8 octobre 2009.

A chaque fois que l'épouvantail "terrorisme" a été agité c'était pour détourner l'opinion publique et la focaliser sur autre chose, frapper les esprits, les tétaniser est la nouvelle arme de décérébration massive. Une "association de malfaiteurs" avec une seule personne c'est vraiment fort, "la cible était choisie, il fallait intervenir" alors que ni armes ni explosifs ne sont trouvés; et c'est là dessus que l'on maintient Adlene en prison depuis plus de deux ans, c'est plus que de l'arbitraire. Quant à la détérioration de sa santé et son accès aux soins entravé c'est de la non-assistance à personne en danger et tout cela au pays qui se targue d'être celui des droits de l'homme. Adlene est d'origine algérienne, donc automatiquement citoyen de seconde zone et malgré son doctorat en physique des particules et son travail, ce qui aurait dû l'élever le rend plus suspect.

.../...



Safiya 17 points · 21 days ago

1

.../...

Adlene, dans un tel domaine gênait peut-être...

En tous cas, cette affaire est comme chercher des poux sur un crâne chauve.

Si on voulait et briser l'homme et nuire à sa carrière, on ne s'y prendrait pas autrement.

Je souhaite de tout mon coeur la fin de son calvaire et surtout que cette histoire ne lui porte pas préjudice quant à sa profession.

7Hisbi Allah wa Na3am al Wakil 3ala dhalimin.

Salem !



Fanette 16 points · 21 days ago

1

En quoi gênerait-il en tant que physicien des particules? C'est un secteur de recherche qui a besoin de monde, et de gens du monde entier. Comme je l'ai dit avant, c'est tout le contraire de l'idée sur laquelle est fondée le CERN. Adlène bossait sur une manip avec des centaines d'autres chercheurs. De plus en France il y a des tas de chercheurs d'origine maghrébine sans aucun problème. Il ne faut pas tout exagérer, même si pour eux c'est un peu plus dur que pour d'autres, parfois, et même si on n'en parle pas beaucoup dans les médias.

En tout cas pour la communauté scientifique l'annonce de son arrestation a été un grand choc, et une totale incompréhension.



Hanafy 19 points · 20 days ago

0

Que Dieu assiste Adlaine et sa famille dans cette épreuve.

Merci au journaliste et à Oumma pour cet interview.



Sarah 31 points · 20 days ago

1

Je souhaite beaucoup de courage à toute la famille Hicheur, et j'espère qu'Adlène sera bientôt libre.

C'est scandaleux ce genre de mascarade judiciaire dans la "Patrie des droits de l'Homme".

Depuis quand condamne place-t-on des gens en prison sur la base de simples intentions, et comme seules preuves des conversations à titre privé?

En plus, déjà deux ans de détention PREVENTIVE, ce qui est un scandale en soit!

Monsieur Halim Hicheur, sachez que vous avez toute ma sympathie et je suis sûre que votre frère n'a rien à se reprocher.

En effet, ce n'est pas la première fois que des soit-disant juges anti-terroristes très médiatiques (comme Bruguière, qui d'après les docs wikileaks, avait des contacts très étroits et réguliers avec les américains) fabriquent des dossiers pour mettre en avant la "menace islamiste".

D'après ce que j'ai lu pour Gunatanamo, la MAJORITE des "terroristes" sont en fait innocents et se trouvaient au mauvais endroit au mauvais moment (cf. l'affaire Boumediene).



jean-pierre lees 0 points · 20 days ago

0

Bonjour

je note dans la presse du jour (le monde) une condamnation pour des faits qui semblent assez similaires (c.a.d. tout aussi "virtuels" mais présentés comme tentative d'attentat):

<http://abonnes.lemonde.fr/societe/article/2012/01/26/six-ans-de-prison-p...>

les non abonnes trouveront une copie de l'article sur le site du comite de soutien a adlene hicheur:

<http://soutien.hicheur.pagesperso-orange.fr/Revue%20de%20Presse/Le%20Mon...>



chb 4 points · 19 days ago

0

La condamnation des Rany Arnaud et consorts n'a pas grand chose à voir avec l'acharnement policier et judiciaire contre le chercheur A Hicheur. Il s'agissait apparemment de militants actifs (combattants ?) dans le cadre de guerres de la France à certains pays dits musulmans.

Les appels au jihad ont beau être méprisés dans notre civilisation si hypocrite, je ne vois rien que de très naturel à vouloir faire payer à un pays les agressions qu'il mène contre d'autres états souverains, voire contre une religion. Car, manque de pot, la France et ses alliés sont néo-colonialistes : si nous, citoyens, ne récusons pas les exactions impérialistes de nos armées, on sera amenés à les payer quelque soit le nombre d'énervés que notre justice mettra à l'ombre... Sauf que (heureusement) les musulmans sont dans l'ensemble fort placides : on a dévasté la Libye sans un seul mort ici !

Le cas Hicheur relève, lui, de la com' gouvernementale pour entretenir l'animosité du téléspectateur - contribuable.



chb 4 points · 19 days ago

0

Le gouvernement veut montrer qu'il combat le terrorisme, quitte à harceler des personnes qu'il met au pilori, et en cabane : il cache ainsi plus facilement son soutien ailleurs au terrorisme réel.

Est-ce que cela frise la théorie conspi ? Voyons : nos armes livrées -illégalement selon lois de la guerre- aux rebelles libyens ont toutes chances de servir à des fins terroristes, via AQMI s'il existe. Toujours en Libye, nombreuses destructions et meurtres « collatéraux » par nos forces « démocratiques » : pas de stats officielles, mais c'était bien du terrorisme contre les Libyens, à Syrte etc.

Et puis : nos services secrets (selon Juppé, ils sont « prêts » en Turquie et au Liban) contre la Syrie soutiennent bien des actes de terreur, que l'on met commodément sur le dos du « dictateur sanguinaire » al Assad.

La duplicité est partout dans l'histoire récente, cf. l'article de Chouet sur ce site !

Courage et soutien à Hicheur, bouc émissaire de nos turpitudes et du mensonge sécuritaire.